

L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe

In: Revue française de sociologie. 1973, 14-1. pp. 3-26.

Citer ce document / Cite this document :

Boltanski Luc. L'espace positionnel : multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe. In: Revue française de sociologie. 1973, 14-1. pp. 3-26.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1973_num_14_1_2176

резюме

Luc Boltanski : Позиционное пространство; множественность институциональных позиций и быт социального класса.

Затруднения, встречаемые при таких простых технических операциях как перепись профессорского штата Института политических исследований в Париже в отношении занимаемой ими позиции в социальной структуре, приводят к размышлениям над мультипозиционностью как явлению социально обусловленной способности занимать одновременно несколько социальных позиций находящихся в одном или разных позиционных пространствах. После изучения методологических последствий мультипозиционности, касающихся конструкции образцов анкет относящихся к доминирующему классу или скорее к « элите », становится в данном случае необходимым анализировать тип социальной структуры, которая позволяет множественность институциональных позиций, и соотносительно с типом быта членов доминирующего класса, позволяющего им на поведение соответствующее с отмеченными объективно необходимостями на занимаемых ими позициях. Наконец, попыталось, и это главным образом, анализируя юридическую терминологию которой официально определяет различие между агентами и позициями ими занимаемыми в социальной структуре, определить функции многопозиционности при осуществлению доминанции, сравнивая структуру доминирующего класса которую позволяет взятие разных позиции одним и тем же агентом с формальной моделью (приводя примеры кастовой системы) обществ в которых каждый агент предназначен для одной единственной институциональной позиции.

Zusammenfassung

Luc Boltanski : Der Stellungsraum, Vielzahl der institutionellen Stellungen und Klassenhabitus.

Die Schwierigkeiten einer technisch so einfachen Sache wie die Feststellung der Mitglieder des Lehrkörpers am Institut d'Etudes politiques von Paris, unter dem Gesichtspunkt ihrer Stellung innerhalb der Gesellschaftsstruktur, führen zu Überlegungen zur sog. « Multipositionalität, d.h. die gesellschaftlich bedingte Fähigkeit, gleichzeitig mehrere gesellschaftliche Stellungen einzunehmen innerhalb eines selben Bereichs bzw. in verschiedenen Bereichen. Der Verfasser befasst sich zunächst mit methodologischen Aspekten der Multipositionalität in Bezug auf die Zusammenstellung einer Modellauswahl, zur Untersuchung der herrschenden Klasse oder, anders ausgedrückt, der sog. « Elite », und versucht anschließend eine Analyse des gesellschaftlichen Strukturtypus, der durch die Vielzahl der institutionellen Stellungen und somit durch den Typ des Habitus möglich gemacht wird. Dieser Habitus ist die Voraussetzung für alle Mitglieder der herrschenden Klasse, um ein Verhalten hervorzubringen, das mit den objektiv in jeder der von ihnen eingenommenen Stellungen enthaltenen Anforderungen übereinstimmt. Ein weiterer Zweck der Untersuchung ist eine festere Umreissung der Funktionen, die die Multipositionalität in Ausübung ihrer Beherrschungsaufgabe einnimmt. Zu diesem Zweck wird eine Analyse der Rechtsvokabeln vorgenommen, die die Unterscheidung zwischen den Ausübenden und der von ihnen eingenommenen Stellungen in der Gesellschaftsstruktur offiziell gestalten. Gleichzeitig erfolgt ein Vergleich zwischen einerseits der Gesellschaftsstruktur der herrschenden Klasse, die durch die Kumulierung mehrerer Stellungen durch einen einzigen Ausübenden ermöglicht wird, und andererseits dem formalen Modell (beispielhaft im Kastensystem) von Gesellschaften, in denen jeder Ausübende lediglich eine einzige institutionelle Stellung einnimmt.

Resumen

Luc Boltanski: El espacio posicional, multiplicidad de las posiciones institucionales y comportamientos de clase.

Las dificultades que ofrece una operación técnicamente tan sencilla como un empadronamiento acerca de la posición que ocupan en la sociedad los miembros del cuerpo docente del Instituto de Estudios Políticos de París llevan a una reflexión sobre la multiposicionalidad como aptitud socialmente condicionada para ocupar simultáneamente varias posiciones sociales situadas en el mismo campo o campos diferentes. Después de estudiar las implicaciones metodológicas de la multiposicionalidad en cuanto al establecimiento de las indagaciones sobre la clase dominante o por decirlo mejor, lo selecto, se trató de analizar aquí el tipo de estructura social que hace posible la multiplicidad de las posiciones institucionales y correlativamente el tipo de comportamiento que deben tener los miembros de la clase

dominante para concordar con las exigencias objetivamente inscritas en cada una de las posiciones que ocupan. Por fin, y especialmente con un análisis del vocabulario del derecho que hace oficial la distinción entre los agentes y las posiciones que ocupan en la estructura social, se procuró precisar las funciones que desempeña la multiposicionalidad en el trabajo de dominación; se hizo comparando la estructura de la clase dominante obtenida por la ocupación de varias posiciones por el mismo agente con el modelo formal (dado como ejemplo por el sistema de castas) de sociedades en las cuales cada agente se ve destinado a una posición institucional y sólo a una.

Abstract

Luc Boltanski : The positional field : the multiplicity of institutional positions and class habitus.

The problems raised by such a technically simple operation as census, according to the position within the social structure of the members of the Academic staff of the Institut d'Etudes politiques of Paris, lead to considerations about multipositionality as a socially conditioned ability to hold simultaneously several social positions in one or different fields. After examining the methodological implications of multipositionality in relation to the elaboration of the survey samples dealing with the ruling class, i.e. « elites », the author attempts to determine the nature of the social structure created by multiplicity of institutional positions and thus, the type of habitus necessary in order to adopt behaviours consistent with needs objectively inscribed in each position they occupy. Finally, by an analysis of law vocabulary which institutionalizes the distinction between the agents and their social positions, we have tried to specify the functions filled, in the ruling work, by the multipositionality, by comparing the structure of the ruling class produced by individual's positional multiplicity with the formal model (illustrated by the cast system) of societies in which each agent is assigned to one and only one institutional position.

Luc BOLTANSKI

L'espace positionnel.

Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe.

S'agissant d'effectuer une opération techniquement aussi simple que le recensement, sous le rapport de la position occupée dans la structure sociale (en utilisant l'activité professionnelle exercée comme un indicateur, parmi d'autres possibles, de cette position) des membres d'institutions ou d'instances permanentes ou provisoires d'inculcation, de concertation ou de décision telles que Grandes Ecoles, assemblées, commissions, conseils, colloques, etc., on se heurte d'emblée, sauf à se contenter d'utiliser le titre attribué à chacun des agents ou des participants dans la liste officiellement établie par les soins de l'institution elle-même, à la question de la multipositionnalité des membres de la classe dominante. De telles instances, lieux communs de la classe dominante, sont en effet caractérisées par leur aptitude à réunir en des lieux « séparés, clôturés, sanctifiés » (1), enfermés dans des frontières de temps et d'espace et à astreindre au respect des règles qui gouvernent le jeu qu'elles instaurent, un ensemble d'individus existant habituellement dans d'autres rapports sociaux, situés dans des univers différents possédant chacun leurs lois, leurs hiérarchies et leurs règles de fonctionnement. On prendra pour exemple l'inventaire du corps professoral de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (2). On sait en effet que, à la différence des Universités par

(1) Telles sont les caractéristiques que J. HUIZINGA (*Homo ludens*, Paris, Gallimard, 1951) assigne au « terrain de jeu » (pp. 30 et suiv.).

(2) L'analyse des caractéristiques et des fonctions de ces « lieux communs », et, particulièrement, l'étude de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et du rôle qu'il joue dans la production, la reproduction et la diffusion de l'idéologie dominante font l'objet d'un ensemble de recherches en cours, réalisées par Pierre BOURDIEU ou sous sa direction, dans le cadre du Centre de Sociologie Européenne. On se contentera ici, à propos du cas — exemplaire à plus d'un titre — de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de poser quelques-uns des problèmes de méthode que soulève le recensement d'agents rattachés à des institutions multiples. C'est dire que les quelques remarques présentées ici, issues de réflexions collectives, ne peuvent être dissociés de l'ensemble des travaux qui les a suscitées : ainsi, l'analyse

exemple, l'Institut d'Etudes Politiques (I.E.P.) ne possède pas un corps autonome de professeurs permanents dont l'activité professionnelle s'exercerait essentiellement dans les limites de l'institution ou en relation avec elle, mais propose des chaires à des personnalités extérieures — professeurs des facultés des lettres ou de droit, membres de la haute administration, du patronat, etc. — pour qui l'enseignement ne constitue souvent qu'une activité secondaire. Si l'on entreprend d'analyser la structure de ce corps, on peut soit se contenter d'utiliser la liste officiellement fournie par l'institution (sur laquelle figure, à côté du nom de chaque enseignant, le titre qu'il porte en dehors de l'institution), soit recourir à des notices biographiques plus complètes (en utilisant, par exemple, un annuaire biographique comme le *Who's Who*) dans lesquelles figure la totalité (ou la majorité) des titres dont chacun des enseignants peut légitimement se prévaloir. Dans ce dernier cas, différentes questions se posent : au nom de quel principe de sélection doit-on retenir un titre au détriment de tous les autres (opération nécessaire puisque, contrairement à ce qui se passe lorsqu'on utilise une liste simple, le nombre des titres excède le nombre de leurs porteurs) ? Soit, par exemple, le cas d'un inspecteur des finances, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques, à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, occupant un poste élevé dans le secteur semi-public, membre du conseil d'administration de plusieurs banques et d'une société immobilière ainsi que d'une commission au Plan, ancien membre de plusieurs cabinets ministériels et organismes internationaux, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et de deux romans : parmi ces différentes activités quelle est celle qui doit être prise en compte dans la codification de sa position sociale ? Dira-t-on qu'il est un membre du corps enseignant (auquel cas il appartient à la fraction universitaire de la classe dominante), un écrivain (et il appartient à la fraction intellectuelle) ? Qu'il appartient au secteur des affaires, à la haute administration, à la fraction politique ? Ces différentes positions sont-elles implicatives, et, en ce cas, il suffit de tenir compte de la position la plus englobante, ou sont-elles, à l'inverse, indépendantes ? Comment interpréter enfin le fait qu'une seule de ces positions (par exemple, Inspecteur des

du corps des professeurs de l'Institut d'Etudes Politiques a été faite en collaboration avec Monique de Saint Martin qui procède à l'étude de cette institution dans le cadre d'une recherche collective sur les Grandes Ecoles. C'est dire aussi, par là-même, que ces remarques ne prendraient tout leur sens que réinsérées dans le corps complet des recherches et des analyses auxquelles elles se réfèrent sans cesse (au moins de façon implicite, puisqu'elles sont pour la plupart encore inédites), et dont elles présentent certains résultats sous une forme résumée et simplifiée. Elles se réfèrent par contre explicitement à la partie visible, c'est-à-dire publiée, des recherches également en cours sur les classes dominantes et sur la fonction des Grandes Ecoles dans la reproduction de ces classes dont on trouvera les premiers résultats notamment dans : 1) P. BOURDIEU, « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *Information sur les Sciences sociales*, 10 (2) 1971, pp. 45-79; 2) P. BOURDIEU avec Y. DELSAUT et M. de SAINT MARTIN, *Les fonctions du système d'enseignement : classes préparatoires et facultés*, Paris, Centre de Sociologie Européenne, 1969; elles s'appuient enfin sur l'ensemble des travaux dans lesquels ont été développées les notions de *champ* et de fractions de la classe dominante, soit particulièrement : 1) P. BOURDIEU, « Le marché des biens symboliques », *l'Année sociologique*, Paris, 1973; 2) P. BOURDIEU, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de Sociologie*, 12 (3) 1971; 3) P. BOURDIEU, « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *Scolie*, (1) 1971, pp. 7-26.

Finances) figure dans la liste officielle des membres de l'institution ? Comment expliquer le choix de la position mentionnée au détriment de toutes les autres et comment déterminer les principes de sélection utilisés par l'institution elle-même dans l'établissement de la liste officielle ?

1. — *Le corps des professeurs de l'Institut d'Etudes Politiques*

On ne peut fournir une réponse, même provisoire, à ces questions qu'à la condition de dissocier, par une décision de méthode, les individus concrets (personnes biologiques et légales) des titres dont ils sont les porteurs en tant que ces titres constituent les signes ou les emblèmes par lesquels s'exprime publiquement et officiellement l'occupation de positions déterminées dans des champs déterminés : si l'on admet en effet qu'un individu particulier en tant qu'il est justiciable d'une analyse sociologique doit être défini par les caractéristiques qui lui viennent de la position qu'il occupe dans la structure sociale, on est en droit, s'agissant d'étudier le corps professoral de l'I.E.P., de substituer à la liste nominale des agents, cet objet sociologiquement construit que constitue l'ensemble des positions sociales qu'ils occupent. Mais cette substitution d'objet, corrélative d'un changement de méthode, détermine elle-même des modifications dans les caractéristiques morphologiques du corps soumis à l'analyse : chaque individu occupant en moyenne près de trois positions (ou près de cinq si l'on tient compte aussi des positions occupées à des périodes antérieures de l'histoire individuelle, au moins de celles d'entre ces positions qui ne sont pas tombées dans l'oubli et qui ont été retenues — aux deux sens du terme — dans la notice biographique et par conséquent dans la mémoire collective du groupe) (3), on constate une multiplication du volume du corps (puisque, dans cette logique, recevoir un enseignement d'un inspecteur des finances, chef de cabinet ministériel, c'est recevoir un enseignement d'un inspecteur des finances et d'un chef de cabinet ministériel) et corrélativement une transformation de sa structure : officiellement composé, au moins pour l'essentiel, de membres du corps professoral des facultés de droit et de lettres et de membres de la haute administration appartenant notamment aux grands corps, ne comptant qu'un nombre limité de patrons et pratiquement aucun membre du personnel politique, le corps des enseignants de l'I.E.P. comporte officieusement parmi ses membres un nombre important de responsables du secteur privé (appartenant d'ailleurs plutôt au monde de

(3) La cumulation des positions passées et des positions actuelles qui, abolissant en quelque sorte la durée, confondrait dans un même ensemble ce qui est de l'ordre de la succession et de la simultanéité serait peut-être moins illégitime qu'il ne peut le paraître au premier abord : en effet, chaque étape de la biographie conserve, sous forme d'information accumulée, les traces des étapes qui l'ont précédée. Plus précisément, la carrière antérieure est comme la matrice qui moulerait le présent en lui donnant sa forme particulière, de sorte que la signification de chacune des positions occupées et la modalité de leur occupation sont fonction de l'ordre génétique de leur apparition biographique.

la finance et de la banque qu'à celui de l'industrie) et de personnalités politiques (chefs de cabinets ministériels, etc.) (cf. le *diagramme*).

La comparaison entre la structure des positions occupées par les membres du corps professoral telle qu'elle se dégage du dépouillement de l'annuaire de l'I.E.P. et la structure des positions qu'ils occupent, établie en prenant en compte tous les autres titres dont ils pourraient se prévaloir, au moins en d'autres temps et en d'autres lieux, livre en outre, les principes qui sont au fondement du type particulier de sélection que l'institution opère parmi les différents titres dont ses agents sont porteurs. En exprimant ainsi à quel titre elle recrute ses agents, l'institution fournit un des indicateurs les plus puissants de l'image qu'elle a et cherche à donner d'elle-même. La sélection institutionnelle des titres et privilèges se réalise par l'intermédiaire du type de sélection que chaque agent opère parmi ses propres titres en fonction des attentes de l'institution. En effet, le rapport qu'un individu entretient avec chacune des positions qu'il occupe, le titre correspondant pouvant être exprimé ou tu, exhibé ou caché, est fonction de la relation entre premièrement la structure complète de son espace positionnel (soit, du nombre des positions qu'il contient, de la distance sociale entre ces positions ou, ce qui revient au même, du nombre de champs différents dans lesquels elles s'inscrivent, enfin de la place occupée par chaque position dans la hiérarchie propre à chaque champ) et, deuxièmement, de la conjoncture positionnelle, c'est-à-dire du point particulier de l'espace positionnel où il se situe provisoirement pour observer, qualifier, organiser ou hiérarchiser la totalité de son espace. Ainsi, par exemple, un individu ne possédant qu'un nombre limité de positions ou des positions hiérarchiquement basses dans leur champ respectif pourra en certains cas faire étalage de titres que le possesseur d'un nombre étendu de positions hiérarchiquement hautes serait porté à taire; mais la propension à exhiber, omettre ou camoufler une position donnée dépend plus fondamentalement, des caractéristiques sociales du lieu à partir duquel s'opère la réappropriation symbolique et officielle (ou même ostentatoire) des positions occupées réellement (4). Tout se passe, en effet, comme si chaque institution définissait les rapports sous lesquels les individus sont légitimés à la fréquenter ou, plus exactement, au moins en bien des cas, les rapports sous lesquels ils possèdent l'aptitude à la légitimer par le fait même qu'ils la fréquentent, pratiquant, du même coup, l'oubli officiel de tous les autres rapports sous lesquels se déploie leur existence. Ainsi, par exemple, dans une institution qui, comme l'I.E.P., ne peut accomplir pleinement sa fonction de production, de reproduction et de diffusion de la problématique politique dominante qu'à la condition de dissimuler qu'elle remplit cette fonction, notamment en dissimulant l'origine, la nature et les fonctions politiques de cette problématique (5), un titre a d'autant plus de chances d'être explicitement mentionné qu'il

(4) Ainsi par exemple, tel journaliste professeur à l'I.E.P., très connu du grand public pour ses interventions à la radio, figure dans l'annuaire de l'Institut au titre de directeur d'un « Centre de documentation et d'information » d'importance secondaire.

(5) La justification de ces affirmations nécessairement rapides et apparemment gratuites sera fournie ailleurs (cf. note 1).

correspond à une position située dans ces tabernacles du « désintéressement » et du « service public », bref, de la neutralité et de la bienséance que sont le champ universitaire et le champ de la haute administration. Plus généralement, l'occupation d'une position paraît être d'autant plus légitime pour un membre du corps professoral de l'I.E.P. (et d'autant plus légitimante pour l'I.E.P.) (6) qu'elle est (à statut hiérarchique supposé constant dans le champ dont elle dépend directement) plus proche du pôle intellectuel et plus éloignée du pôle des affaires et surtout du pôle politique en sorte que la partie apparente de l'espace positionnel des professeurs de l'I.E.P. — définie comme le système des positions qu'ils occupent dans les différents champs — tend, par opposition à sa partie cachée, à être (comme le montre le diagramme) systématiquement décalée vers la gauche (y compris sans doute au sens politique du terme). Il suffit donc de calculer, pour chaque champ, le rapport entre le nombre des positions tenues cachées et le nombre des positions officiellement mentionnées pour être en mesure de hiérarchiser ces champs en fonction de leur degré de légitimité par référence au point déterminé de l'espace social à partir duquel on les observe, bref, de les ordonner en fonction du degré auquel le type de légitimité qu'ils détiennent peut être transféré à l'institution avec laquelle ils partagent certains de leurs agents et accroître ou redoubler en la cautionnant la légitimité qu'elle détient à titre propre (7). Enfin, on pourrait trouver un autre indice du degré de légitimité ou d'illégitimité dont est affecté chaque type de position en analysant l'usage officiel qui est parfois fait du titre correspondant à des positions occupées dans le passé : bien que dévalués puisque périmés, ces titres peuvent demeurer, au moins dans certains cas, plus valorisants et plus dignes d'être exhibés que tous les autres titres auxquels donnent droit les positions présentement occupées; ainsi, plusieurs patrons, anciens membres de la haute administration, n'apparaissent que sous le titre dont ils pouvaient se prévaloir lorsqu'ils appartenaient encore au service de l'Etat (« ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes »). Il découle, entre autres conséquences, de ce qui précède que les caractéristiques en apparence les plus objectives et les plus stables d'une population concrète sont affectées, selon le lieu et le moment où cette population est repérée, de variations dont la logique réside dans la relation entre la totalité de l'espace

(6) Sans doute les transferts de légitimité ne sont-ils pas tous, dans une société déterminée, également possibles ou également avantageux en sorte que l'économie des légitimités doit connaître elle aussi ses réseaux préférentiels de circulation et ses lieux privilégiés d'accumulation. Ainsi, par exemple, le cumul entre l'occupation de positions situées dans le champ politique et l'occupation de positions situées dans d'autres champs paraît être socialement tenu pour d'autant moins illégitime que la fraction de l'espace social où ces dernières se situent est plus proche du pôle intellectuel et plus éloignée du pôle du pouvoir économique : à une question posée, en 1971, par un organisme de sondages d'opinion, 23 % seulement des personnes interrogées déclarent que c'est « plutôt une bonne chose » qu'un député soit en même temps banquier, 39 % qu'il soit en même temps chef d'entreprise, 44 % qu'il soit en même temps avocat, 47 % qu'il soit en même temps médecin, 55 % qu'il soit en même temps professeur.

(7) Ainsi, par exemple, 85 % des positions situées dans le champ de l'université et de la recherche et 95 % des positions situées dans le champ administratif sont mentionnées dans la liste officielle des membres de l'I.E.P. contre 31,5 % seulement des positions situées dans le champ économique.

(1) On a utilisé pour construire ce diagramme, qui s'inspire d'une méthode adaptée des travaux de Jacques Bertin (cf. *Sémiologie graphique*, Paris - La Haye, Mouton, 1967) les informations contenues dans un annuaire biographique : le *Who's Who*. Chaque fois que cela a été possible, on a contrôlé les informations fournies par le *Who's Who* par recoupement avec d'autres sources. On a utilisé notamment, pour les membres de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, les professeurs des facultés des lettres et des facultés de droit et les membres des Grands Etablissements et des organismes de recherche, les données fournies par l'enquête sur les chercheurs et les enseignants en Lettres et en Sciences humaines réalisée par le Service d'Echange d'Informations Scientifiques de la Maison des Sciences de l'Homme et par le Centre de Sociologie Européenne, et, pour les journalistes, les membres de l'Administration Centrale et les membres des Grands Corps, les fichiers documentaires établis par la Société Générale de Presse.

Le diagramme se lit de la façon suivante : à chaque ligne correspond un enseignant de l'I.E.P., à chaque colonne un type déterminé de positions (par ex. : positions dans la presse). Les colonnes correspondant aux différents types de positions sont regroupées en champs (par ex. : champ universitaire, champ de diffusion culturelle, etc). On a indiqué par un trait gras les positions dont les titres correspondants sont officiellement mentionnés dans l'annuaire de l'I.E.P.; par un trait maigre, les autres positions occupées simultanément; par des pointillés les positions occupées dans le passé; enfin, par un trait maigre entouré de deux traits gras les positions occupées dans le passé officiellement mentionnées dans l'annuaire de l'institution.

Afin d'éviter de surcharger le diagramme, on a dû établir une nomenclature des positions et regrouper des positions proches ou similaires; ainsi plusieurs positions rentrant dans la même classe de positions occupées simultanément ou successivement par le même individu sont indiquées par un seul trait sur le diagramme : c'est dire que cette représentation graphique ne donne qu'une faible idée de l'étendue de la surface sociale réelle de certains professeurs de l'I.E.P.

On a enfin toujours fait figurer sur le diagramme la position correspondant au titre mentionné dans l'annuaire de l'I.E.P. même si les fonctions correspondant à cette position n'étaient pas effectivement exercées en sorte que, par exemple, les membres des Grands Corps en service détaché, en service détaché hors cadre ou en disponibilité ne sont pas distingués des membres maintenus dans les cadres.

- (2) Facultés des Lettres et Sciences Humaines.
- (3) Par exemple, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Collège de France, etc.
- (4) Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- (5) Ecole Nationale d'Administration.
- (6) Par exemple, Ecole des Hautes Etudes Commerciales.
- (7) Par exemple, Doyen de Faculté, président du conseil d'administration du Centre National de la Recherche Scientifique, etc.
- (8) Par exemple, Association « Futuribles ».
- (9) Par exemple, Haut Comité de la population.

positionnel que cette population occupe et la portion limitée de cet espace où elle est appréhendée ponctuellement et à sa valeur faciale (8). Ainsi, par exemple, les différences observables entre la structure de la population des signataires d'une « libre opinion » ou d'un « point de vue » dans *Le Monde* (établie d'après les titres qui accompagnent la signature, « avocat », « ancien ministre », etc.) et la structure du corps professoral de l'Institut d'Etudes Politiques (établie d'après les titres mentionnés dans l'annuaire) (9) tiennent au moins autant au fait que ces deux lieux sont fréquentés à des *titres différents* par des individus porteurs de caractéristiques sociales identiques (quand ce n'est pas par les mêmes individus) qu'à la diversité sociale de leurs occupants (que l'on pense notamment aux hauts fonctionnaires qui, en hommes d'institution et d'appareil, sont tenus en quelque sorte par fonction de révoquer l'« opinion libre » et de taire leur « point de vue » personnel et qui, en conséquence, évitent le plus souvent de signer une « libre opinion » dans *Le Monde* du titre que leur vaut le service de l'Etat).

2. — *Surface sociale et capital social*

Mais outre qu'elle permet d'opérer le recensement des agents d'une institution déterminée et de caractériser socialement cette institution, l'analyse positionnelle peut être utilisée pour prendre la mesure de la surface sociale dont disposent les individus, c'est-à-dire pour évaluer l'étendue et la nature de leur capital social et, au moins dans une certaine mesure, l'étendue et la nature du pouvoir qu'ils détiennent : si l'on admet, en effet, que la *surface sociale* d'un individu — définie comme la portion de l'espace social qu'il est en mesure de parcourir et de maîtriser en occupant *successivement* (bien qu'à un rythme souvent très rapide) les différentes positions sociales qu'il serait en droit d'occuper *simultanément*, à la seule condition de posséder physiquement le don d'ubiquité qui lui est socialement conféré — dépend autant de la *dispersion* des positions entre les différents champs sociaux que de leur nombre (10), il suffit de regarder le diagramme pour voir que les membres du corps professoral

(8) On voit, du même coup, les dangers qu'enferme tout recensement des membres d'une assemblée, d'un conseil, etc. (par exemple le recensement des membres de la chambre des députés de 1898 à 1940 selon la profession d'origine, opéré par Mattei Dogan) qui ne prend pas en compte les effets de multipositionnalité et qui, à défaut de construire sociologiquement son objet, utilise les listes socialement pré-construites qui lui sont fournies par l'instance même qu'il a pour objet d'inventorier (cf. M. DOGAN, « Les filières de la carrière politique », *Revue française de Sociologie*, 8, (4) 1967, pp. 447-467).

(9) La population des signataires des rubriques « Libres Opinions » et « Points de vue » dans le journal *Le Monde* (en 1968) établie d'après les titres qui accompagnent la signature comprend proportionnellement moins d'universitaires et de membres de la haute administration (27 %) et plus d'hommes politiques (25 %) que la population des professeurs de l'I.E.P. établie d'après l'annuaire de l'institution.

(10) La dispersion des positions n'est sans doute pas indépendante de leur nombre. On peut faire en effet l'hypothèse (qu'une étude statistique rigoureuse portant sur un grand nombre de cas permettrait seule de vérifier) que la dispersion des positions doit nécessairement augmenter au-delà d'un certain seuil numérique.

de l'I.E.P. jouissent d'une surface sociale très inégalement distribuée. Alors que certains d'entre eux n'occupent qu'un nombre restreint de positions très rapprochées (ou, autrement dit, inscrites toutes dans le même champ), d'autres occupent au contraire un nombre élevé de positions dispersées dans des champs différents. Pour apercevoir les avantages sociaux corrélatifs de la possession d'une surface sociale étendue, il faut se rappeler que parmi l'ensemble des privilèges qui sont l'instrument et le produit du pouvoir, il n'en est sans doute pas de plus important que le capital de relations (11); par l'intermédiaire du réseau de relations, familial ou amical, s'opère un nombre important de transactions objectivement politiques ou objectivement économiques (12), mais qui, ne se réalisant pas par l'intermédiaire de la monnaie, échappent le plus souvent, comme les échanges économiques dans les sociétés traditionnelles, à la définition sociale de l'économique et au regard des économistes, telles que recommandations, échanges d'informations, etc. (13). Or l'occupation d'une position déterminée implique elle-même la possession d'un capital déterminé de relations sociales, de prestige, de crédit symbolique, de légitimité et de pouvoir (14). Il s'ensuit que l'importance du capital social qu'un individu peut mobiliser dépend non seulement de ses origines familiales mais aussi de la surface sociale qu'il maîtrise à titre individuel (elle-même fonction au moins dans la plupart des cas du capital social accumulé par la famille) (15) dont dépend à son tour l'étendue de son réseau de relations, multipliée par la surface sociale que maîtrise chacun des membres

(11) Sur le concept de capital social, cf. P. BOURDIEU, « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *loc. cit.*

(12) L'ensemble des différents types de liens sociaux disponibles et culturellement désignés, bref, légitimes — liens familiaux, alliances matrimoniales, camaraderies d'école, d'armée ou de sport, etc. — sont d'autant plus facilement et discrètement détournés de leur destination patente (amicale, affectueuse ou amoureuse), c'est-à-dire ludique, que le désintéressement de la relation est inscrit dans la définition sociale du lien personnel en tant qu'il s'oppose aux liens institutionnels ou professionnels par exemple (sur les multiples liens personnels qui unissent les membres de la classe dominante, cf. C. S. WILSON and T. LUPTON, « The Social Background of Top Decision Makers » in K. W. ROTSCCHILD, ed., *Power in Economics*, Harmondsworth, Penguin Books, 1971, pp. 220-241).

(13) Sur les échanges économiques objectifs non perçus ni reconnus comme tels, cf. P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972.

(14) Sans doute pourrait-on montrer que l'accumulation ostentatoire de titres objectivement dénués de toute valeur (exprimant par exemple l'appartenance à des associations culturelles sans légitimité, à des comités, conseils, commissions d'intérêt purement local ou communal, etc.) fréquemment attestée chez les membres des classes moyennes en situation de mobilité sociale ascendante, mais peut-être surtout, chez les membres des classes moyennes en situation de mobilité sociale descendante ou dans les fractions marginales des classes supérieures (photographes, vulgarisateurs professionnels...) est à la surface sociale et au capital social de la classe dominante ce que la simili-culture des autodidactes de la classe moyenne est au capital légitimement accumulé de culture légitime; ce qui est dans un cas « pure bonne volonté culturelle » est, dans l'autre, bonne volonté sociale à l'état pur. (Sur les concepts de « bonne volonté culturelle » et de « culture en simili », voir P. BOURDIEU, A. DARBEL, *L'amour de l'art. Les musées d'art européens et leur public*, Paris, Editions de Minuit, 1966 (*Le sens commun*), pp. 36-51).

(15) Le nombre des positions occupées augmente régulièrement avec l'origine sociale : Les professeurs de l'I.E.P. dont le père était ouvrier ou employé occupent en moyenne 1,7 positions contre 2,8 pour ceux dont le père était commerçant, 3,6 pour ceux dont le père était fonctionnaire de niveau moyen, 4 pour ceux dont le père était professeur ou exerçait une profession intellectuelle, 4,4 pour ceux dont le père exerçait une profession libérale ou encore était ingénieur ou cadre du

de sa famille étendue, et, à un moindre degré, chacun des membres de son réseau de relations. Et on ne s'expliquerait pas l'omniprésence de certains noms, de certaines lignées, de certains individus aptes à contrôler indirectement et, en quelque sorte, à distance un nombre de positions bien supérieur à celui qu'ils sont en mesure d'occuper directement, ni l'étendue de leur pouvoir, si on ne faisait intervenir un tel coefficient multiplicateur des actions (16).

Enfin, l'analyse positionnelle contribue à la détermination des caractéristiques structurales des différents champs des positions offertes aux membres des différentes fractions de la classe dominante et de la nature des relations qui s'établissent entre ces champs. Les membres du corps professoral de l'I.E.P. disposent en effet de surfaces sociales très inégalement étendues (comme le montre le diagramme) selon la place qu'occupe dans la structure de la classe dominante le champ auquel appartient la position dont ils se réclament officiellement. Alors que les membres de l'Université, même lorsqu'ils occupent plusieurs positions, restent pour la plupart cantonnés à l'intérieur du champ universitaire, au mieux, du champ intellectuel (et les professeurs de lettres plus que les professeurs de droit qui participent, par exemple, aux commissions du Plan et ont assez fréquemment un rôle de conseiller dans l'administration ou les grands organismes internationaux), une part notable des membres du secteur privé occupe des emplois politiques, administratifs ou d'enseignement dans les « écoles du pouvoir » (17). Enfin, les membres des grands corps de l'Etat (particulièrement de l'Inspection des finances) qui occupent les positions dominantes dans le champ administratif se répandent également dans les champs économique, politique et même (au moins par l'intermédiaire des écoles du pouvoir et des organismes de gestion universitaire et scien-

secteur privé, 5 pour ceux dont le père était haut fonctionnaire, magistrat ou officier, enfin, 6,7 pour ceux dont le père était patron de l'industrie.

(16) Sur la base d'une analyse du réseau de relations familiales et amicales et des positions occupées par les individus situés à chaque nœud de ce réseau, on pourrait, on le voit, construire un indice numérique du capital social global propre à l'ensemble du groupe considéré mobilisable, au moins en partie, par chacun de ses membres, en quelque sorte au *pro rata* de la position marginale ou centrale, dominante ou dominée, qu'il occupe dans le groupe. En effet le membre d'un groupe familial déterminé, l'*Ego*, qui occupe le centre de toutes les relations qui figurent dans les modèles formels de parenté, n'entretient pas des relations d'égale intensité avec tous les partenaires formellement possibles et il convient de distinguer la « généalogie pratique », c'est-à-dire les relations de parenté telles qu'elles sont connues, reconnues, pratiquées et, comme on dit, « entretenues » de la « généalogie construite », la première étant à la seconde ce que le « réseau des chemins réellement entretenus, fréquentés, tracés, donc faciles à emprunter ou mieux, la trace des cheminements et des parcours réellement effectués, est à une carte comme représentation imaginaire de tous les chemins et de tous les itinéraires théoriquement possibles ». (P. BOURDIEU, « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales* (4-5) Juillet-Octobre 1972, pp. 1105-1127; cf. aussi P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, *op. cit.*

(17) Sur la notion d'« école du pouvoir » comme instance chargée de la reproduction des fractions dominantes de la classe dominante, détentrices du pouvoir économique et politique (Ecole Polytechnique, Ecole Nationale d'Administration, etc.) par opposition aux instances chargées de la reproduction des fractions intellectuelles (Ecoles Normales Supérieures d'Ulm, de Saint-Cloud, etc.), cf. P. BOURDIEU avec Y. DELSAUT et M. de SAINT MARTIN, *Les fonctions du système d'enseignement : classes préparatoires et faculté*, *op. cit.* et P. BOURDIEU, « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *loc. cit.*

tifique) dans le champ universitaire (18) : de tous les professeurs de l'I.E.P., ils sont ceux dont la surface sociale (et sans doute le pouvoir) sont les plus étendus puisqu'ils remplissent simultanément, dans un grand nombre de cas, des fonctions administratives, politiques, économiques, pédagogiques ou même para-intellectuelles (19).

3. — *Multiplicité des positions et pouvoir*

Tout se passe comme si la surface sociale des individus qui occupent une position dominante dans un champ déterminé, ou, si l'on préfère, leur aptitude à occuper des positions de pouvoir dans d'autres champs, était fonction du degré d'autonomie dont dispose ce champ (20). En effet, plus un champ est autonome, moins les détenteurs du *pouvoir local* disposent (comme c'est le cas dans le champ universitaire ou intellectuel) d'une surface sociale et d'un *pouvoir général* étendus; inversement, moins un champ est autonome, plus l'occupation de positions de pouvoir dans ce champ inclut l'occupation de positions de pouvoir dans d'autres champs, l'accroissement du pouvoir local étant ici corrélatif (comme c'est le cas dans le champ politique) d'une augmentation de la surface sociale et du

(18) Ainsi, par exemple, alors que 85 % de ceux des professeurs de l'I.E.P. dont la position officielle est située dans le champ universitaire n'occupent ou n'ont occupé des positions que dans un champ ou deux, 62 % des professeurs de l'I.E.P. qui appartiennent officiellement au champ administratif occupent ou ont occupé des positions dans quatre ou cinq champs différents.

(19) Les professeurs de l'I.E.P. dont la position officielle (mentionnée dans l'annuaire) est située dans le champ universitaire occupent ou ont occupé en moyenne 3,1 positions contre 3,8 pour ceux dont la position officielle est située dans le champ de diffusion culturelle, 4,1 pour les membres du patronat et du secteur des affaires, enfin 7,0 pour les membres de l'administration, les inspecteurs des finances possédant la surface sociale la plus étendue (8,2 positions). On acceptera de voir dans la surface sociale des professeurs de l'I.E.P. appartenant aux différentes fractions de la classe dominante un indicateur particulièrement puissant de la position hiérarchique occupée par ces fractions dans la structure de cette classe si l'on se souvient des caractères spécifiques de la population étudiée ici. Pour dégager la valeur paradigmatique de cet exemple et lui donner toute sa force, il faut en effet tenir compte du biais dont est affecté cet échantillon spontané de la classe dominante que constitue le corps professoral de l'I.E.P. dans lequel les différentes fractions de la classe dominante ne sont pas représentées en proportion de leur importance (numérique) réelle (ce qui est relativement secondaire au moins sous le rapport de cette analyse), mais surtout dans lequel les membres originaires de chaque fraction ne sont que très relativement représentatifs de la population-mère puisque l'institution qui les a rassemblés tend, conformément à ses caractéristiques propres et aux fonctions qu'elle remplit, à sélectionner ses agents de façon à constituer la population à la fois la plus hétérogène, puisque toutes les fractions de la classe dominante doivent y être représentées, et la plus homogène puisque ces différents représentants doivent être en mesure de s'accorder sur une problématique commune en sorte qu'elle sera portée à accueillir, par exemple, les intellectuels les plus proches du pôle du pouvoir et les hommes de pouvoir les plus proches du pôle intellectuel. Il s'ensuit que les régularités qui se dégagent de l'analyse d'une population aussi particulière valent *a fortiori*.

(20) On sait en effet, inversement, que le degré auquel un champ tend à détourner à son seul profit l'activité de ceux de ses agents qui y occupent des positions de pouvoir et, corrélativement, le degré auquel il tend à leur interdire des positions de pouvoir externes constitue un indicateur particulièrement puissant du degré d'autonomie dont il dispose. (Cf. L. BOLTANSKI et P. MALDIDIER, « Carrière scientifique, morale scientifique et vulgarisation », *Information sur les Sciences sociales*, 9 (3), 1970, pp. 99-118).

pouvoir général. On voit, par conséquent, le biais systématique auquel s'exposerait toute enquête sur la classe dominante ou, pour parler le langage de la tradition sociologique, sur le pouvoir, les élites ou les élites au pouvoir, qui se donnerait l'individu concret comme catégorie minimale d'échantillonnage et d'analyse (21) : qu'elle sélectionne les individus en fonction du pouvoir local qu'ils détiennent dans un champ déterminé et elle risque de prélever des individus dotés, selon les champs, d'une surface sociale très inégale, donc d'obtenir une population biaisée sous le rapport du pouvoir général; à l'inverse qu'elle les sélectionne en fonction de la surface sociale et du pouvoir général qu'ils détiennent et elle se condamne à construire une population biaisée, quoique très inégalement selon les champs, sous le rapport du pouvoir local propre à chaque champ (22). Les difficultés que soulève, à travers la définition des principes de construction de l'échantillon, la détermination des critères d'appartenance à l'élite ou aux élites, à la classe dominante ou aux différents champs qu'elle occupe (23), ne peuvent sans doute être surmontées qu'à la condition de dissocier l'étude des *positions de pouvoir* de l'étude des *individus puissants*. On sait, en effet, qu'un champ social peut être défini comme un ensemble structuré et doté à ce titre de propriétés déterminées de positions dont les caractéristiques et les propriétés particulières, fonction de la place qu'elles occupent dans la configuration générale, peuvent être analysées en faisant abstraction des individus qui les occupent à la façon, par exemple, dont la sociologie industrielle décrit des « postes de travail » définis indépendamment des caractéristiques des travailleurs qui leur sont attachés (24). Et il suffit peut-être pour se convaincre de l'autonomie des positions par rapport aux agents de remarquer qu'une position déterminée ne cesse pas d'exister avec toutes ses propriétés lorsqu'elle est déclarée « vacante » comme en témoigne, par exemple, dans

(21) Pour toute cette partie, cf. P. BOURDIEU, « Réflexions méthodologiques à propos de l'exploitation du *Who's Who* », *Communication au colloque de Brac*, septembre 1970.

(22) Ainsi, par exemple, on obtiendra deux populations très différentes (bien que possédant une intersection commune) si on tire un échantillon de médecins dont la notice biographique figure dans le *Who's Who* et qui « notables », mais sous une multiplicité de rapports, économique, politique, mondain, etc. (en sorte qu'ils apparaissent dans ce dictionnaire biographique à un grand nombre de titres différents) disposent d'une surface sociale étendue sans occuper nécessairement des positions dominantes dans le champ médical lui-même ou si on sélectionne, en ayant recours à des critères objectifs (telle que la présence dans certaines commissions ou certains conseils) aussi bien qu'à l'avis de « juges », les médecins qui occupent les positions de pouvoir à l'intérieur du champ médical.

(23) Si l'échantillon est construit sans tenir compte de la division en champs et des valeurs ou des critères propres à chaque champ, au nom de quels principes déterminera-t-on les « individus puissants » qui doivent composer la population sur laquelle portera l'étude sinon, au moins implicitement, au nom des valeurs propres au champ dominant, ou, pire encore, au nom d'un agglomérat non contrôlé de valeurs et de critères empruntés à des champs différents ? Mais si, à l'inverse, on construit une série d'échantillons différents correspondant aux différents champs, à quel champ décidera-t-on d'attribuer, et au nom de quels critères, les individus, en nombre très inégal selon les champs, dont la surface sociale est étendue et qui occupent plusieurs positions de pouvoir dans plusieurs champs différents : soit par exemple, le cas simple d'un professeur au Collège de France, journaliste politique réputé et « conseiller du prince » dans le domaine économique, en fonction de quel critère décidera-t-on de l'attribuer au champ universitaire, au champ de diffusion ou au champ politique ?

(24) Sur le concept de *champ*, cf. note 1 (fin de la note).

les grandes organisations la concurrence organisée entre les agents pour l'occupation ou l'investissement des positions momentanément libres. Rien n'interdit donc de substituer à la détermination ou l'échantillonnage des individus puissants dans un champ défini la détermination ou l'échantillonnage de la population des positions de pouvoir propres à ce champ et de substituer à la description et à l'analyse des caractéristiques des individus (par exemple leur origine sociale, leur niveau d'instruction, etc.) et à l'évaluation de leur pouvoir individuel, la description et l'analyse des caractéristiques objectives des positions (qui inclut la description des caractéristiques exigées objectivement de leurs occupants éventuels) et du pouvoir qui leur est objectivement attaché mais aussi du type de relations objectives qui s'instaurent entre des positions différentes à l'intérieur d'un même champ ou entre champs afin de déterminer en chaque cas les règles de cumul, de compatibilité ou d'incompatibilité, d'inclusion ou d'exclusion entre positions.

Ce n'est qu'après avoir réalisé l'inventaire, la description et l'analyse des positions de pouvoir et/ou de prestige propres aux différents champs que l'on serait en droit d'étudier les agents qui les occupent, d'opérer leur recensement et d'analyser leurs caractéristiques sociales. On se donnerait ainsi les moyens de développer l'étude des relations entre les personnes concrètes et les positions, entre le pouvoir détenu par les personnes et le pouvoir attaché aux positions et de décrire l'ensemble des stratégies positionnelles objectives (d'investissement ou d'abandon de positions déterminées, d'accumulation de positions très proches ou, au contraire, très éloignées, d'occupation complète d'une seule position principale ou d'occupation partielle de plusieurs positions secondaires, etc.) par lesquelles les individus entreprennent d'accroître leur pouvoir personnel en utilisant de façon plus ou moins rentable le pouvoir potentiellement contenu dans les différentes positions qu'ils occupent ou sont susceptibles d'occuper. Le pouvoir d'un individu particulier n'est pas en effet, réductible au pouvoir inscrit dans la position qu'il occupe ou à la somme de pouvoirs résultant de l'addition des pouvoirs parcellaires liés à chacune de ses positions : la mathématique du pouvoir utilise moins l'addition que la multiplication, la soustraction que la division. Le pouvoir d'un individu peut être inférieur au pouvoir potentiellement inscrit dans la position, dans le cas, par exemple, où l'impétrant, simple « faisant fonction » et non titulaire de plein droit, ne peut jouir de la totalité des privilèges associés à la position dans la mesure où il ne possède pas l'ensemble des caractéristiques normalement exigées pour l'investir ou encore dans les cas où l'occupation simultanée d'une deuxième position dotée d'un pouvoir plus important et divergent lui interdit d'utiliser toutes les ressources de puissance contenues dans la position qu'il occupe accessoirement. Mais le pouvoir de l'individu peut également, et c'est sans doute là le cas le plus fréquent, être supérieur au pouvoir inscrit dans chacune de ces positions : important en chaque position une partie du pouvoir qu'il détient au titre d'occupant de positions différentes, il mobilise au total une masse de pouvoir supérieure à la somme des pouvoirs potentiellement inscrits dans chacune des positions qu'il occupe prises séparément.

4. — *Multiplicité des positions et distance au rôle*

Mais comme le suggère l'analyse de la relation entre pouvoir individuel et pouvoir positionnel, la décision de méthode par laquelle on substitue à l'individu concret, saisi dans son unité synthétique, la pluralité des positions qu'il occupe, ne doit pas faire oublier que les différentes positions sont investies par un même individu, personne biologique et légale, en sorte que l'analyse positionnelle pose aussi la question du type de relation qui s'instaure entre les différentes personnalités sociales définies par les positions auxquelles elles correspondent, mais incarnées et réunies au sein d'une même *personne physique* pour parler le langage du droit. Le don d'ubiquité sociale que possèdent les membres de la classe dominante ne les autorise à exister socialement en des lieux différents et même antagonistes que dans la mesure où ils y sont présents à des *titres différents* et à la condition expresse de préciser à quel titre ils agissent et parlent en chaque lieu et en chaque temps. La distinction fondamentale entre les positions et les individus réside, en effet, dans le fait que les positions sont, dans la grande majorité des cas, situées dans un champ et dans un seul et n'existent, le plus souvent, que sous un rapport déterminé alors que les individus concrets possèdent l'aptitude à circuler entre les champs et à exister sous une multiplicité de rapports différents; autrement dit, les individus possèdent l'aptitude à se produire (aux deux sens du terme) sous une pluralité d'aspects différents de sorte qu'ils sont en mesure de générer alternativement, en des lieux et en des temps différents, une pluralité de personnalités sociales différentes, dont les caractéristiques tiennent à la position sociale dans laquelle leur « porteur » se trouve momentanément placé (25).

(25) On peut définir les différentes positions qu'occupe un même individu dans les différentes institutions auxquelles il appartient comme autant de *canaux de communication différents* au sens de S. MOSCOVICI et M. PLON (« Les situations colloques, observations théoriques et expérimentales », *Bulletin de Psychologie*, 19 (247), 8-12 janv. 1966, pp. 702-722) ou de *speaking situations* au sens de DEL HYMES (« Toward Ethnography of Communication », *American Anthropologist*, 1964, 66, pp. 1-34) qui, en imposant « un milieu physique, social, psychologique » et « les moyens techniques auxquels un sujet parlant a accès pour faire parvenir un message à des destinataires de son choix », détermine la « stratégie du locuteur et l'adoption de 'certaines alternatives linguistiques' en sorte qu'il s'établit un rapport nécessaire entre les exigences objectives de l'acte de communiquer et la manière dont les sujets communiquent ». On voit alors que la multipositionnalité peut rendre compte de l'aptitude des membres de la classe dominante à générer des discours idéologiques différents ou même contradictoires selon le contexte dans lequel ils se trouvent placés : si la contradiction entre ces discours antagonistes (par exemple, entre un discours humaniste sur l'éducation produit dans le cadre d'une association culturelle et un discours technocratique produit dans le cadre d'une commission du Plan) n'a que des chances assez faibles d'être décelée par des agents externes, ce n'est pas seulement que la distance entre les lieux et la distinction des publics rendent très difficile la cumulation de l'ensemble des discours produits, c'est aussi que la co-variation de personnalité sociale des agents communs aux différentes institutions où ces différents messages sont produits est la garantie de leur complicité avec les producteurs de ces messages mal accordés et de leur cécité à l'incohérence idéologique. Quant au producteur lui-même, son aptitude à déceler ses propres contradictions est fonction de l'aptitude très rarement attestée et presque pathologique à produire en chaque lieu non seulement la « personnalité sociale » exigée

Si l'on accepte ainsi de définir l'individu concret comme la réunion de toutes les personnalités socialement requises qu'il est en mesure de produire, bref, comme un groupe, on voit que la gestion ou l'autogestion de ce groupe individuel ou, pour parler comme Goffman, de ce *holding* exige la mise en œuvre de stratégies complexes nécessaires, par exemple, pour produire la personnalité qui convient à chaque lieu et à chaque temps ou encore pour empêcher des personnalités mal accordées de se rencontrer et de dialoguer. De telles stratégies sont engagées, au moins implicitement, dans tout processus d'interaction pour produire des comportements en harmonie avec la position occupée, mais aussi, en nombre de cas, pour produire des comportements dont la disharmonie réglée et le décalage mesuré par rapport aux comportements normalement associés à la position sont revêtus de fonctions sociales déterminées : que l'on pense seulement à ces techniques particulières d'intimidation et de déconcertation, de mise à distance ou de négation symbolique des distances que sont les « changements de registre », par exemple lorsque l'on parle « comme en chaire » dans un salon ou « comme à un fils » à son employé (26). Et ce n'est sans doute pas le fait du hasard si, parmi l'ensemble des variations stylistiques auxquelles donne lieu la production de comportements accordés aux positions, il n'en est pas de plus généralement, ni de plus fonctionnellement associées à la multipositionnalité que la « distance au rôle » comme modalité particulière d'exposition du « rôle » défini comme l'ensemble des signum sociaux et des emblèmes par lesquels s'exprime publiquement l'occupation légitime d'une position déterminée. Si la « distance au rôle » conçue comme refus d'utiliser tout le répertoire des signes conventionnellement associés à la position ou d'éviter le recours à d'autres registres expressifs (que l'on pense par exemple, à l'analyse goffmanienne du médecin qui, en plaçant dans son cabinet la photo de sa femme et de ses enfants, signale qu'il est aussi époux et père) bref, comme moyen de rappeler ou de se rappeler que l'on n'existe pas seulement sous le rapport défini par la position momentanément occupée, mais également sous d'autres rapports (27) n'est attestée, comme tous les auteurs l'ont remar-

par le lieu (personnalité qui parle ou au nom de laquelle ça parle) mais aussi, en même temps, comme en arrière fond et en quelque sorte dans un rôle de spectateur passif, intrigué ou indigné, des personnalités sociales qui n'ont rien à faire en un lieu qui ne peut être pour elles qu'un mauvais lieu. C'est une telle aptitude, dont les conditions sociales et sans doute psychologiques de possibilité mériteraient d'être étudiées, qui sous-tend les analyses littéraires de la *lucidité* ou du *regard froid*.

(26) Comme le remarque D. MACRAE (« Class Relationships and Ideology », *The sociological Review*, n.s., 6; 1958, pp. 263-264), un supérieur peut diminuer au moins symboliquement la distance qui le sépare d'un inférieur alors qu'un inférieur n'est pas en mesure de diminuer la distance sociale qui le sépare d'un supérieur, en sorte que la distance sociale entre les protagonistes d'une même interaction est de longueur différente selon qu'on l'observe du point de vue du dominant ou du point de vue du dominé.

(27) E. GOFFMAN (« Role Distance », in *Encounters*, Indianapolis, Bobbs Merrill, 1961, pp. 85-152) tend, en fait, comme l'a montré la critique de E. L. COSER (« Role Distance, Sociological Ambivalence and Transitional Status Systems », *American Journal of Sociology*, 72 (2), sept. 1968, pp. 173-187) à utiliser le concept de distance au rôle en deux sens différents et souvent confondus, soit, premièrement comme abandon fonctionnel de certaines prérogatives liées au statut afin d'accomplir le rôle dans les meilleures conditions et en quelque sorte au moindre coût (lorsque Goffman analyse, par exemple, le rôle fonctionnel des plaisanteries et des relations

qué, bien que selon des modalités et dans des langages différents (28), que dans les classes dominantes, n'est-ce pas que, contrepartie nécessaire de la multipositionnalité, elle constitue la condition permissive d'une gestion harmonieuse des différentes personnalités sociales que regroupe la personne physique en rendant notamment indolore, et en quelque sorte, insensible le passage de l'une à l'autre ? Et sans doute, le Docteur Jekyll, spécialiste en multipositionnalité expérimentale, n'aurait-il pas connu les affres et les souffrances de la métamorphose — semblable en cela aux Ethiopiens de Gondar dont parle Michel Leiris, experts dans l'art de la distanciation (29) — s'il n'avait pas été totalement et alternativement immergé dans la position du philanthrope et dans celle du monstre (30).

En établissant une relation d'une part entre le type de rapport au langage propre à chaque classe (code restreint opposé à code élaboré) et le type de prime éducation et de socialisation primaire, associé à un type déterminé de structure familiale (« familles positionnelles » opposées à « familles orientées vers la personne ») et, d'autre part, le type de relation que les membres de chaque classe entretiennent avec leurs « rôles adultes » (« rôles fermés » opposés à « rôles ouverts ») enfin, en opposant le mode d'inculcation en vigueur dans les classes populaires (« mode impératif ») qui contribue à façonner des individus portés à s'immerger totalement dans les « rôles » qui leur sont socialement affectés et le mode

à plaisanterie en salle d'opération) et, deuxièmement, comme « moyen d'exprimer la distance avec un rôle afin de rendre possible et de préparer le passage à un autre rôle ».

(28) Analysant les interactions entre les différents agents d'un bloc opératoire, E. Goffman signale, par exemple, que la « distance au rôle » interdite aux subordonnés (notamment aux infirmières) est le privilège des supérieurs (ici du chirurgien). J. Ford D. Young, S. Box (« Functional Autonomy, Role Distance and Social Class », *British Journal of Sociology*, 18 (4) déc. 1967, pp. 370-381) établissent, quant à eux, une relation directe entre l'aptitude à prendre des distances par rapport au rôle et l'appartenance de classe, B. Bernstein opère, on le verra plus loin, une mise en relation similaire.

(29) Dans *La possession et ses aspects théâtraux chez les Ethiopiens de Gondar* (Paris, Plon, 1958), M. Leiris analyse la relation que les possédés entretiennent avec les différents rôles, correspondant aux différents *zâr* qui peuvent les habiter et, plus particulièrement, l'ensemble des règles sociales ou des conventions tacites qui amènent les passages de l'état de possession à l'état normal : par exemple, il est socialement admis (bien que cela contredise, en bien des cas, l'expérience même des sujets) que le possédé ne peut solliciter la venue d'un *zâr* particulier, qu'il n'est en rien responsable des actes accomplis en état de possession ou encore qu'il ne peut, revenu à l'état normal, se souvenir des actes accomplis ou des discours prononcés pendant la crise. Bien que de nombreux cas de fraude caractérisés soient connus des fidèles (à commencer par leurs propres tricheries), la croyance en l'authenticité de la possession n'en est pas entamée pour autant.

(30) Il ne serait sans doute pas inintéressant d'analyser les conditions sociales d'apparition d'un paradigme aussi puissant que celui du Dr. Jekyll et de Mr. Hyde. On s'apercevrait peut-être alors qu'il est corrélatif, sinon d'un accroissement de la multipositionnalité, du moins d'une prise de conscience des contradictions particulièrement fortes dans la société victorienne, entre les règles objectives de la vie économique et sociale et les valeurs morales officielles, entre les « eaux glacées du capitalisme » et la « douce tiédeur du home ». Et si l'on poussait un peu plus loin l'analyse des formes que revêt dans la classe dominante le « dédoublement de l'existence », sans doute verrait-on qu'il s'organise autour des catégories très générales qui sont au principe même du schème utilisé par Stevenson soit, pour aller vite, autour de l'opposition entre la maison et l'usine, la culture désintéressée et le métier intéressé, les femmes ou les enfants et les hommes adultes, les contes de fée et les comptes de la nation, les sociétés de bienfaisance et les sociétés par action, la sentimentalité et la sexualité, bref, entre l'âme et le corps.

d'inculcation en vigueur dans les classes supérieures (« mode incitatif ») qui suscite la production d'individus possédant l'aptitude à prendre des distances par rapport à leur rôle, Basil Bernstein (31) ne fait peut-être pas autre chose que d'établir l'ensemble des médiations par lesquelles un ordre social déterminé s'assure la production d'individus ajustés à la position dominante ou dominée qui leur est socialement affectée : l'aptitude à mettre en œuvre les stratégies qu'exige l'occupation de positions multiples n'est pas fonction seulement, en effet, des facteurs structuraux externes mais de la relation (qui reste habituellement inaperçue du fait de l'ajustement des habitus aux structures) entre les exigences objectives liées à la position et les propriétés intrinsèques de l'habitus du sujet comme aptitude socialement conditionnée à maîtriser et à utiliser les règles de production des comportements accordés aux positions occupées et ici, plus précisément, comme aptitude à faire varier les manières, le « style », le discours, les conduites, enfin l'ensemble des performances sociales selon le milieu, le lieu ou le groupe (32). Bref, tout se passe comme si — par l'effet dirait-on d'une sorte d'harmonie pré-établie bien propre à justifier toutes les entreprises de naturalisation des comportements de classe — l'action éducative des familles des différentes classes avait pour effet de déterminer la production d'individus dotés de l'habitus requis pour occuper la place qui leur est assignée dans la hiérarchie sociale, c'est-à-dire pour « rester à leur place » ou à l'inverse, pour « tenir leur rang » et se déplacer dans l'espace social, bref, le maîtriser, avec cette sorte de hauteur, de distance et d'aptitude à se « décentrer » (33) qui définissent l'« aisance sociale », condition et produit de la multi-positionnalité.

La prise en compte des conditions sociales de production et des fonctions de la « distance au rôle » suffirait, s'il en était besoin, à témoigner des dangers enfermés dans une utilisation intempérée du vocabulaire du théâtre et du jeu qui est corrélatif d'une « approche dramaturgique de la réalité sociale ». Outre qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler, avec S. L. Messinger (34), cette vérité triviale que la réalité sociale n'est pas un jeu et n'est pas vécue comme telle ou au moins, avec J. Ford, D. Young et S. Box, qu'elle se présente sous des aspects inégalement ludiques aux membres des différentes classes sociales, on peut s'interroger sur la pertinence d'un concept aussi accueillant que celui de rôle (35) : assez

(31) B. BERNSTEIN, « Elaborated and Restricted Codes: their Origins and Some Consequences », *American Anthropologist*, n.s., 66 (6), 1964, part 2, pp. 55-69.

(32) Sur la relation entre structure et habitus, cf. notamment P. BOURDIEU, « Champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », *loc. cit.*, et P. BOURDIEU, L. BOLTANSKI, P. MALDIÉRIER, « La défense du corps », *Information sur les Sciences sociales*, 10 (4) 1971, pp. 45-86.

(33) Cf. L. SCHATZMAN et A. STRAUSS, « Social Class and Modes of Communication », *American Journal of Sociology*, 9 (4), 1955, pp. 329-338.

(34) Cf. S. L. MESSINGER with H. SAMPSON and R. D. TOWNE, « Life as Theater. Some Notes on the Dramaturgic Approach to Social Reality », *Sociometry*, 65 (1), mars 1962, pp. 98-110.

(35) Jamais, sans doute, toutes les implications contenues dans la théorie des rôles n'ont-elles été aussi savamment ni aussi complètement développées que dans une nouvelle de Henry James « La vie privée » dont la rédaction précède pourtant de trente ans environ sa première formulation chez G. H. Mead. « La vie privée » est le récit de la découverte progressive et médusée par le narrateur et une actrice

général pour se prêter à la description de la relation qu'entretiennent avec leurs positions sociales des individus appartenant à des classes sociales très différentes et dotées à ce titre de surfaces sociales très inégales, il porte, en outre, à enfermer dans une même classe de phénomènes la production de comportements aussi différents que ceux, par exemple, du médecin hospitalier dans l'exercice de ses fonctions, qui sont associés à l'occupation d'une *position* déterminée, qui sont donc socialement reconnus et qui ne peuvent être accomplis que par des individus socialement qualifiés et, pour reprendre un autre exemple emprunté à E. Goffman, ceux de l'enfant sur un manège qui ne sont liés qu'à un contexte ou à une *situation* particulière et qui peuvent, par conséquent, être produits par un individu socialement indéterminé, ou, si l'on préfère, par un *anthropos* dépouillé de ses caractéristiques sociales les plus fondamentales.

5. — *Le vocabulaire du droit*

S'agissant de décrire l'univers des phénomènes associés à la multipositionnalité, aucun vocabulaire n'est peut-être plus pertinent que celui du droit sommé de fournir un statut (36) explicite et patent aux positions socialement définies et régies par des règles implicites. Le droit privé et le droit administratif, affrontés notamment aux problèmes de la responsabilité (qui est responsable et à quel titre) et de la légitimité (qui possède l'autorité nécessaire pour accomplir un acte déterminé et à quel titre l'accomplit-il, ou, si l'on préfère, de qui l'agent tient-il, pour parler comme le droit romain, son *auctoritas*) (37) ont été contraints de déve-

en vacances dans un hôtel de montagne avec un groupe d'amis, des caractéristiques socialement et physiquement pathologiques de deux personnages antagonistes et complémentaires : Clare Wawdrey, écrivain célèbre et homme plat et ennuyeux qui est physiquement double et dispose du don d'ubiquité en sorte que l'une de ses deux personnalités reste dans sa chambre à travailler tandis que l'autre se répand dans les salons, « l'un est le génie et l'autre le bourgeois » et Lord Mellifont, aristocrate plein d'esprit et homme public qui « n'est pas tout à fait un » puisqu'il disparaît physiquement dès qu'il n'est plus sous le regard d'autrui ; « Lord Mellifont avait une vie toute publique à laquelle ne correspondait aucune vie privée ; tout comme Clare Wawdrey avait une vie toute privée à laquelle ne correspondait aucune vie publique... Je l'avais plaint de toujours jouer un rôle à la perfection... Que faisait-il quand il était seul ? Quelque chose chez lady Mellifont donnait du poids à ces points d'interrogation, donnait à penser que, même pour sa femme, Lord Mellifont devait être l'homme public... Toujours est-il que Lord Mellifont ne devait jamais m'apparaître aussi différent de ce qu'il eût pu être si nous lui eussions offert un reflet de son image. En fait d'affluence nous lui apportions tout juste le concours de deux personnes mais jamais Lord Mellifont ne s'était montré plus public. Ses manières parfaites, n'avaient jamais été plus parfaites, son tact remarquable jamais été plus remarquable, ni plus irréfutablement établie sa seule raison d'être imaginable : l'unicité absolue de son identité ». (H. JAMES, « La vie privée » in *L'image dans le tapis*, Paris, Pierre Horay, 1957 ; pp. 129-186.)

(36) A l'origine, le terme de *statut* est un terme juridique : il s'oppose au *contrat* et définit tout rapport légal établi entre les hommes en l'absence d'un acte de volonté par suite de la position qu'ils se trouvent occuper dans l'organisation sociale.

(37) Dans le droit romain, l'*auctoritas*, qualité de l'*auctor* qui donne son soutien et son approbation à l'acte accompli par une autre personne, était au fondement de tout acte juridique qui, pour être rattaché au domaine du légitime, exigeait nécessairement la présence d'au moins deux agents, l'acteur qui accomplissait l'acte et l'*auctor* qui en garantissait la valeur et l'efficacité matérielle ou symbolique. Ainsi,

lopper toute une casuistique de la relation entre les personnes et les institutions, entre les personnes physiques et les personnes morales, bref, entre les individus concrets et les positions sociales. Et la reconnaissance officielle de la « différence entre l'homme religieux et le citoyen », entre « l'individu vivant et le citoyen », ou l'acceptation résignée de la « scission de l'homme en homme public et en homme privé » pour reprendre les oppositions que dégage Marx dans *La question juive*, bref, l'admission de la multipositionnalité dans le corps des règles régissant les relations inter-individuelles occupe peut-être une place prépondérante dans le système des traits par lesquels le droit rationnel s'oppose au droit coutumier. Tout dans le droit coutumier concourait en effet à renforcer le caractère « totalitaire » (38) des sociétés villageoises dans lesquelles l'unidimensionnalité du cadre de vie, l'indistinction des espaces, l'omniprésence du groupe des pairs et la confusion, collectivement et savamment entretenue, entre des positions implicatives et totalement dénuées d'autonomie (la position de chef de famille impliquant nécessairement, par exemple, les positions de guerrier, de participant aux tâches collectives ou de membre de l'assemblée de village avec lesquelles elle était confondue) garantissaient l'ajustement absolu entre des individus objectivement multifonctionnels, mais socialement définis dans l'indivision de leur existence physique et sociale et la structure sociale objectivement différenciée, mais socialement définie dans son unité syncrétique (39). Inversement, le droit rationnel a dû se doter progressivement de tout un ensemble de notions (notamment d'une théorie de la personne) propres à analyser et à régir les relations entre les individus concrets existant nécessairement sous différents rapports et les positions rationalisées, c'est-à-dire définies sous un seul rapport et, notamment, à définir sous lequel ou lesquels des rapports qui le définissent l'individu concret est engagé par chacune de ses actions en chacune de ses positions ou le degré auquel chacune des positions est engagée par les actions accomplies au titre de l'une ou l'autre d'entre elles.

Telle est peut-être la signification qu'il conviendrait d'accorder à tout un ensemble de notions du droit privé et du droit administratif comme celle, par exemple, de « spécialité de la personne morale », « détermination de ses activités nécessairement limitées par le but poursuivi » (en sorte qu'une personne morale n'a *qualité* pour agir en *son titre* propre qu'en certaines matières) par laquelle les *personnes morales* s'opposent aussi bien aux *personnes physiques* qui peuvent avoir une existence légale sans être spécialisées qu'aux *personnes incertaines*, êtres collectifs qui ne constituent pas des personnes légales (on ne peut, par exemple, les faire

par exemple, dans toute vente par mancipation ou par tradition, le vendeur est l'*auctor* de l'acheteur : c'est sur son autorité que repose le droit de l'acheteur en sorte que, en cas de vol ou de contestation de la propriété, l'intervention du vendeur suffit pour faire la preuve du droit de l'acheteur. Mais un tel exemple ne donne qu'une faible idée de l'étendue d'une notion qui, au moins à l'origine, dépassait largement le sens de garantie légale qui lui fut accordé par la suite et qui en pleine période historique conservait encore quelque chose de ses origines religieuses et de sa parenté primitive avec l'*augurium*.

(38) Au sens où E. Goffman parle d'« institutions totalitaires ».

(39) Sur le passage du droit et de l'économie archaïques au droit et à l'économie rationnels, cf. P. BOURDIEU, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, *op cit.*

bénéficiaire de dispositions à titres gratuits) parce que simples noms collectifs au sens de la logique du langage (« les ouvriers »), elles sont indéterminables et déploient leur existence sous une multiplicité de rapports différents.

Le droit régit aussi, et parfois de façon très précise, les relations entre les différentes positions occupées par un même individu : comme le note Madeleine Grawitz (40), la loi interdit certains « cumuls de traitements et de fonctions » (c'est-à-dire de positions), par exemple, entre ministre et député (41), ou impose l'écoulement d'un laps de temps déterminé entre l'occupation de deux positions comme le suggère, par exemple, l'existence d'un délai pendant lequel les fonctionnaires ne peuvent être embauchés dans les entreprises privées qu'ils ont inspectées pour le compte de l'Etat. Elle peut aussi, à l'inverse, créer certains cumuls; le maire élu, par exemple, agent de la commune est aussi du même coup agent de l'Etat.

Mais le droit régit également les relations entre l'individu et la ou les positions qu'il occupe : au *titulaire de plein droit* s'oppose d'une part le *titulaire honoraire* qui conserve le titre lié à la position sans accomplir les fonctions qui lui sont associées, et, d'autre part, le *faisant fonction*, l'*auxiliaire* ou le *suppléant* qui accomplit les fonctions associées à la position sans posséder le titre qui lui correspond; une telle situation trouve sa limite extrême dans le cas du *fonctionnaire de fait*, usurpateur de bonne foi dont les actes, conformément à la théorie juridique de l'apparence qui permet de reconnaître l'« efficacité de certaines activités poursuivies sans titre » (42), peuvent être validés si les tiers, victimes de l'apparence (qui s'oppose en cela à la *simulation*), ont identifié l'agent avec la position dont il accomplissait les fonctions et portait les emblèmes (43). C'est encore à la relation entre les individus et les institutions auxquelles ils appartiennent ou les positions qu'ils occupent que se réfère la juridiction administrative lorsqu'elle tend à dissocier nettement les actes accomplis *hors service* des actes accomplis *en service* et en quelque sorte sans que la responsabilité de l'agent en tant qu'individu concret (ou que *per-*

(40) M. GRAWITZ, « De l'utilisation en droit de notions sociologiques », *L'Année sociologique*, 3^e série, 1966, pp. 92-102.

(41) Ou encore, par exemple, depuis 1852, entre l'exercice de fonctions de magistrats et l'appartenance aux assemblées législatives.

(42) On se reportera à la notion d'*acte administratif absolument inexistant* parce qu'accompli par un individu n'ayant pas la qualité d'autorité ou d'agent public.

(43) Voir par exemple l'affaire des « mariages de Montrouge » : des mariages célébrés irrégulièrement par un adjoint au maire n'ayant pas qualité ont été déclarés valides en raison de la bonne foi des couples intéressés (cf. *Recueil Dalloz*, 1884, pp. 1-5). On notera qu'ici encore (comme dans le cas des personnes incertaines) la logique du droit rejoint la logique du langage. Analysant les conditions requises pour qu'une énonciation performative ne soit pas « malheureuse », J. L. Austin signale les cas d'« échec » (*infelicities*) d'une procédure performative entraînés par le fait que les « personnes et circonstances particulières » ne sont pas « celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question »; par exemple : « Oui (je prends cette femme) prononcé devant le capitaine d'un bateau qui n'est pas en mer ». « Nous avons — ajoute J. L. Austin — plusieurs expressions différentes selon les cas : 'ultra vires', 'incapacité', 'objet (ou personne, etc.) inadéquat ou impropre', 'non habilité', etc. » (cf. J. L. AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Editions du Seuil, 1970, p. 64).

sonne privée) puisse être mise en cause (44) ou encore lorsqu'elle opère la distinction entre la *faute de service* et la *faute personnelle* qui différencie, à l'intérieur d'un même délit accompli par un même individu concret, la faute commise au titre de la position qu'il occupe (dont les dommages au tiers doivent être réparés par l'administration qui est libre de se retourner ensuite contre son agent) et la faute commise au titre des autres rapports qui le déterminent et dont il porte la responsabilité pleine et entière (45).

Il en est enfin de même de l'ensemble des notions juridiques associées à l'idée de délégation (46) : au *fondé de pouvoir* muni d'une *procuration*, au *mandataire* qui a reçu pouvoir d'agir au nom d'une autre personne (ou, dans un autre langage, comme s'il occupait la position qu'occupe cette personne) sur une tierce personne, ou encore au *porte-fort* qui agit au nom d'une justification ultérieure s'opposent le *prête-nom*, la *personne interposée* ou l'*homme de paille* qui agit pour autrui comme s'il agissait pour lui-même, c'est-à-dire au profit de l'occupant d'une autre position mais au titre de sa position propre et qui crée ainsi une *fausse apparence* au regard des tiers; et sa faute n'est sans doute pas étrangère à l'*abus* ou au *détournement de pouvoir*, d'autorité ou de droit dans lequel l'agent accomplit un acte « qui pourrait être fait mais qui devait être fait par un autre agent » (*cas d'incompétence*) ou dans lequel l'acte est fait par une personne s'immisçant dans l'administration *sans titre ni qualité* (*cas d'usurpation de pouvoir*) bref, dans lequel l'agent s'arroge au titre d'occupant d'une position déterminée des pouvoirs qui outrepassent la puissance objectivement contenue dans la définition légale de cette position ou accomplit des actes relevant de l'autorité d'une position déterminée sans détenir le droit d'occuper cette position.

Enfin, le vocabulaire diffus du jugement de valeur ou de la règle morale qui est au vocabulaire du droit ce que le vocabulaire du « goût barbare » est au vocabulaire de l'« esthétique savante » (47) fournit une foule d'oppositions et de distinctions qui se réfèrent, au moins objectivement, à la multipositionnalité. Mais, à l'inverse du langage du droit qui vise à fournir à la multiplicité des positions une existence légitime en créant les instruments idéologiques et logiques propres à la nommer de façon quasi explicite et, par conséquent, à la manipuler et à la maîtriser, le langage commun

(44) Que l'on pense, par exemple, à l'idée d'« irresponsabilité personnelle » attachée à la fonction de juge qui doit pouvoir être exercée sans que soient mises en cause la « personnalité et la personne privée » du juge.

(45) Voir sur ce point l'arrêt Anguet reproduit et commenté dans M. LONG et P. WEIL, *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Sirey, 1965, pp. 99 et suivantes; « Un usager voulant sortir d'un bureau de poste trouve la porte fermée cinq minutes avant l'heure réglementaire. C'est une faute de service. Les préposés maltraitent l'usager pour le faire sortir, c'est une faute personnelle caractérisée ».

(46) Sur le concept de *délégation*, cf. P. BOURDIEU, J. C. PASSERON, *La Reproduction, Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970, (*Le sens commun*) (1^{re} partie, pp. 26 et suivantes) « L'autorité pédagogique » qui est la condition de possibilité de la communication pédagogique provient du fait que l'« inculcation » est effectuée par un agent *habilité* agissant au titre de son appartenance à l'« instance chargée de l'exercer ».

(47) Cf. P. BOURDIEU et al., *Un art moyen, essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, Editions de Minuit, 1965, pp. 120 et suivantes (*Le sens commun*).

ne la désigne que de façon allusive à travers les grandes oppositions qui organisent la perception synthétique et éthique des individus concrets : au tempérament *entier* ou *tout d'une pièce* auquel sont associées les vertus que la classe dominante reconnaît aux classes populaires parce qu'elle souhaite les leur voir adopter, caractérisé par une sorte de fierté qui s'exprime tout entière dans la *fidélité* et la *loyauté* mais dont les contreparties obligées sont la brutalité, la rusticité et la *simplicité* donc l'extrémisme et le fanatisme ou à la nature *intègre*, honnête et incorruptible, modeste, probe et transparente reconnue aux classes moyennes parce qu'exigée d'elles en tant qu'agents économiques, que mandataires commerciaux et qu'intermédiaires entre classes (48) s'oppose la *duplicité* de l'individu corrompu qui joue sur *plusieurs tableaux* ou mène une *double vie*, la prétention du travailleur revendicatif qui n'est pas à ce qu'il fait ou qui ne se consacre pas tout entier à sa tâche. Mais pour porter au jour le caractère social de ces typologies éthiques, il suffit peut-être de remarquer que de tels prédicats tendent à changer de série antonymique lorsqu'ils changent de sujet et servent à désigner les attributs multiples des membres de la classe dominante : la *duplicité* se transforme alors en *souplesse* et en esprit de *conciliation* et de *compréhension* (aux deux sens du terme); le « bon à rien » se transforme en « touche à tout » ou mieux, en « génie polymorphe » en sorte que par une espèce d'inversion des valeurs, l'homme *total* défini positivement par l'universalité qu'il doit à la multiplicité de ses positions s'oppose à l'homme *entier* défini négativement par l'*incomplétude* que lui vaut l'étroitesse de sa surface sociale.

6. — Les fonctions sociales de la multiplicité des positions

L'analyse des catégories que le droit a été contraint d'élaborer pour résoudre pratiquement les problèmes de la relation entre les individus définis sous une multiplicité de rapports et les positions rationalisées ou « spécialisées » présente au moins l'avantage de porter au jour certaines propriétés particulières de la multipositionnalité propres à rendre compte des principales fonctions qu'elle remplit pour la classe dominante. A la condition de ne pas y voir un schéma génétique, mais de l'utiliser seulement comme un modèle analogique, la comparaison entre, d'une part, les catégories du droit moderne (elles-mêmes issues au moins partiellement des catégories du droit romain de la période classique) et, d'autre part, les catégories de l'ordre social qui constituent l'héritage indo-européen de la Rome primitive telles qu'on les trouve analysées dans l'œuvre de G. Dumézil ou chez E. Benveniste (49) présenterait-elle sans doute au moins l'avantage de rendre possible la construction des différents types

(48) Sur le rôle des classes moyennes comme intermédiaires entre classes, cf. C. GRIGNON, *L'ordre des choses. Les fonctions sociales de l'enseignement technique*, Paris, Editions de Minuit, 1971 (*Le sens commun*) particulièrement pp. 300-305.

(49) E. BENVENISTE, *Le Vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Editions de Minuit, 1969 (*Le sens commun*); cf. particulièrement, tome 1, livre 3, chapitre 1.

formels de classe dominante que ces taxinomies divergentes impliquent objectivement : la théorie de la division des fonctions qui, écrit E. Benveniste, trouve sa « systématisation très durcie » dans le système des castes dont le rôle essentiel est sans doute, comme le note C. Levi-Strauss, « d'empêcher les groupements sociaux d'empiéter », tend à associer à chaque individu une position et une seule dans un champ déterminé. Dans la mesure où les positions nécessairement « spécialisées » en tant qu'elles sont définies par les fonctions particulières qui leur sont associées, appartiennent obligatoirement à un champ et à un seul, on voit comment cette organisation de l'ordre social tend, au moins formellement, à constituer une classe dominante dont les fractions parfaitement séparées et tenues à distance se meuvent en des champs autonomes possédant chacun leurs règles de fonctionnement, leurs normes et leur droit implicite en sorte qu'ils peuvent coexister bien qu'ils soient régis par des principes différents, voire antagonistes, et qu'ils tirent leur légitimité de sources divergentes (50). Mais, outre qu'il ne peut sans doute fonctionner qu'associé à une idéologie déterminée, soit, dans le cas du système des castes l'idéologie de la réincarnation qui projette la multipositionnalité de la synchronie dans la diachronie et qui substitue à la multiplicité des vies simultanées l'accumulation des existences successives (51), un tel ordre social, parfaitement rationnel ou, pour parler le langage de la technocratie, « fonctionnel » (52) a peut-être néanmoins pour défaut principal non seulement d'exiger le maintien d'une relation d'équivalence stricte entre le volume de la classe dominante et le nombre des positions de domination (en sorte qu'il est contraint soit à accroître le volume de la classe dominante, soit à limiter le nombre des positions de domination et, par conséquent, le contrôle social), mais peut-être surtout de perdre en capacité d'adaptation et de dissimulation ce qu'il gagne en clarté et en rigueur formelle.

La multipositionnalité procure en effet à la classe dominante un premier avantage par soi non négligeable, en lui permettant de tenir (au sens militaire du terme) un nombre élevé de positions élevées avec un nombre restreint d'individus (ce qui pourrait contribuer à expliquer, notamment, le nombre très faible des élèves admis dans les grandes écoles et la stabi-

(50) Cf. in M. WEBER (*The Religion of India*, Glencoe, Free Press, 1958), la description du système des traits par lesquels les *brahmanes* s'opposent aux *kshatrias* et de la *dharma* propre à chaque caste comme système éthique spécialement accordé à chaque type de fonctions et de positions (cf. notamment pp. 21-25 et 55-100).

(51) Si, comme l'indique M. Weber, la mise en relation de la doctrine de la transmigration des âmes avec celle de la compensation des bienfaits et des fautes sous la forme d'une réincarnation plus ou moins honorable n'est pas exclusivement indienne mais se rencontre ailleurs, par exemple chez les Hellènes, l'établissement d'un lien entre l'idée de compensation (*karma*) et le destin de l'individu dans l'organisation de la société et par conséquent dans le système des castes constitue un trait caractéristique du rationalisme brahmane qui est sans doute largement responsable du succès et de la diffusion de la doctrine (cf. M. WEBER, *The Religion of India*, *op. cit.* p. 119).

(52) Un tel ordre social présente notamment l'avantage de rendre possible, comme l'écrit Louis Dumont, la « disjonction théorique du statut et du pouvoir ». « Pour l'intelligence du système, il faut insister sur la distinction absolue qu'il opère entre hiérarchie des statuts et distribution du pouvoir politico-économique : tandis que le prêtre, représentant si l'on veut le spirituel, est le premier des hommes, mais ne prétend pas au pouvoir, le roi règne mais est soumis spirituellement au prêtre ». (L. DUMONT, *La civilisation indienne et nous*, Paris, A. Colin, 1966, p. 28.)

lité dans le temps du volume de leurs promotions). Mais son intérêt fondamental tient peut-être au fait qu'elle permet, conformément à la logique de la magie pour qui la personnalité indivise d'un être individuel ou collectif réside tout entière en chacune de ses parties, de diviser la classe dominante tout en maintenant son unité, l'existence de champs autonomes de positions trouvant sa contrepartie dans la liberté laissée aux individus — agents de liaison ou médiateurs — de circuler entre ces positions et entre ces champs. Et on ne s'expliquerait sans doute pas l'importance que revêt une telle organisation « vicieuse pour nous » (comme dit M. Mauss pour parler du *Mana* et des autres notions intrinsèquement doubles et ambiguës de la magie) (53) si on ne voyait qu'elle contribue à rendre possible la réalisation simultanée de deux types de travail idéologique apparemment contradictoires bien qu'également nécessaires (quoique probablement à des degrés divers selon les caractéristiques de la conjoncture) à la conservation de la classe dominante : premièrement, en favorisant l'importation et l'exportation des agents d'un champ à l'autre, donc la circulation des langages, des manières, des thèmes et des questions, elle concourt à la production de problématiques communes à la classe dominante dans son ensemble; elle contribue par là même au travail d'intégration de la classe dominante en produisant chez ses membres un sentiment de familiarité et de solidarité qui n'a pas besoin d'arriver au niveau de la verbalisation et de l'explicitation pour maintenir l'unité de la classe en contenant dans les limites du supportable les luttes fractionnelles déterminées par la diversité objective des intérêts matériels et symboliques. Deuxièmement, en permettant à un nombre relativement restreint d'individus de se produire et de se multiplier en des espaces cloisonnés, à des moments différents et auprès de publics distincts, en sorte que la cumulation de l'ensemble des positions qu'ils occupent et l'évaluation du pouvoir qu'ils détiennent ne peuvent être effectuées que par le moyen d'un travail systématique de recherche, bref, en accroissant la complexité de la trame du tissu social, elle participe du travail de dissimulation de la solidarité et de l'unité de classe nécessaire pour cacher aux yeux des dominés, l'existence ou l'étendue du monopole de domination. Enfin la multiplicité des positions concourt au travail idéologique de dissimulation du travail idéologique (sans doute souvent au regard même des agents qui l'exercent) en brouillant la relation entre les *positions* sociales et les *prises de position* idéologiques : il suffit peut-être, en effet, qu'une prise de position A objectivement solidaire des intérêts d'une position A' soit officiellement proclamée au titre d'une position B' pour que soit occultée la relation entre cette prise de position et les intérêts particuliers d'un groupe particulier et que s'accroisse corrélativement le degré auquel elle peut apparaître et s'apparaître comme universalisable et légitime.

C'est dire que les idéologies, comme les capitaux, peuvent être *lavées* et selon des procédés comparables, en accroissant, par une série d'« opérations fictives passées avec des entreprises réelles et d'apparence irréprochable, en sorte que ces opérations soient invisibles dans la comptabilité

(53) M. MAUSS, *Œuvres*, Paris, Editions de Minuit, 1968 (*Le sens commun*), Tome I, « Les fonctions sociales du sacré », p. 29.

des firmes dont les dirigeants en tirent profit » (54), la longueur et la complexité de leurs circuits souterrains de circulation, ainsi est obtenue la distance maximum entre le lieu « ignoble » et caché de leur origine et le lieu officiel et noble de leur « mobilisation » et de leur utilisation sur un marché déterminé. Car la dissimulation ou la fraude, matérielle ou symbolique, procèdent toujours des mêmes techniques : elles exigent l'une et l'autre l'existence de réseaux complexes reliant des positions disséminées dans des espaces différents et mutuellement opaques et la présence d'individus possédant la maîtrise de ces espaces labyrinthiens, et l'aptitude à s'y repérer et à les utiliser pratiquement.

LUC BOLTANSKI
*Centre de Sociologie Européenne,
Paris.*

(54) Cf. J. Cosson, *Les industriels de la fraude fiscale*, Paris, Le Seuil, 1971, p. 13.